

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation François Pointet et consorts - Tridel sous les feux de la rampe, n'oublions pas la surcapacité

RAPPEL

Tridel est sous les feux de la rampe pour des raisons de gros sous qu'il faudra régler, mais cela ne devrait pas occulter les problèmes d'exploitation et les promesses non tenues.

Lors du référendum financier concernant la construction de Tridel, les opposants avaient avancé deux arguments qui restent d'actualité :

- *La surcapacité de l'usine*
- *Le bal des camions malgré le tunnel*

Les dirigeants annoncent sans sourciller que l'usine tourne à un rendement dépassant la production de déchets incinérables de son bassin de population, et que le tunnel n'est pas utilisé à la capacité souhaitée.

Nous souhaitons donc poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. *Quelle quantité de déchets provenant hors périmètre de gestion est incinérée à Tridel ?*
2. *Quelle quantité de déchets provenant hors de Suisse est incinérée à Tridel ?*
3. *D'où viennent les déchets importés ?*
4. *Quelle est la qualité des déchets importés, et comment est contrôlée l'absence de déchets spéciaux ?*
5. *Comment sont transportés les déchets importés ?*
6. *A quel prix l'incinération des déchets est-elle facturée aux pays étrangers, le transport est-il compris ?*
7. *Combien de mouvements journaliers de camions sont à imputer à l'exploitation de Tridel ?*
8. *Quelles mesures sont prises pour augmenter l'utilisation du tunnel ?*
9. *Est-ce que les déchets résiduels (mâchefers) sont renvoyés dans les régions de provenance des déchets importés ?*
10. *Que fait-on des filtres à dioxines lorsqu'il faut les renouveler ?*
11. *A-t-on contacté nos voisins, genevois et valaisans, pour analyser les synergies possibles ?*
12. *Existe-t-il une approche de collaboration avec les cimentiers ? si non pourquoi ?*
13. *Vu les bénéfices de Tridel, entité entièrement en main publique, les vaudois ne payent-ils pas trop pour incinérer leurs déchets ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Il est utile de rappeler au préalable quelques éléments relatifs à l'usine dont il est question ici.

La capacité d'une usine d'incinération se calcule principalement à l'aide de deux facteurs : le pouvoir calorifique des déchets d'une part et d'autre part le nombre d'heures d'utilisation annuelle (il s'agit en fait de la capacité thermique de l'installation). Afin de faire face à des fluctuations importantes entre les différentes saisons de l'année (plus ou moins 20%), il existe une marge permettant d'absorber les variations saisonnières. Le nombre d'heures tient compte des périodes de révision annuelle des fours et de la chaîne de dépollution des fumées (typiquement environ 1 mois d'arrêt).

Pour Tridel, le dimensionnement de base est calé sur 7600 heures par an de fonctionnement (sur environ 8700 heures théoriques). Ainsi, une usine dimensionnée pour 144'000 tonnes par an à la base peut, en fonction des deux facteurs d'ajustement cités plus haut, absorber jusqu'à 180'000 tonnes par an. Rappelons à ce titre que l'installation est prévue pour un fonctionnement sur 30 ans au minimum. La marge de capacité thermique est prévue pour absorber une augmentation de la population raccordée (dans le cas de Tridel + 20% en 12 ans) et une augmentation progressive du pouvoir calorifique des déchets, qui se produit en raison de l'amélioration des collectes sélectives de déchets à faible pouvoir calorifique comme les déchets organiques. Tridel a aussi contribué à prendre en charge de 5'000 à 25'000 tonnes par an de bois de chantier usagé, ce qui n'était pas prévu à l'origine et a servi à éviter une exportation en camion vers l'Italie du nord. Une partie des déchets de la Côte vaudoise a été prise en charge dès 2013 (15'000 tonnes par an), ce qui n'était pas prévu dans le dimensionnement d'origine. Tridel SA a décidé de ne plus importer de déchets de l'étranger à partir de mi-2018.

Réponses aux questions

1. *Quelle quantité de déchets provenant hors périmètre de gestion est incinérée à Tridel ?*

La proportion provenant d'autres usines de romandie (Valais et Genève), dans le cadre d'accords inter-usines visant à maintenir une collaboration régionale en cas de panne ou de révision de l'installation, s'élève en moyenne à 7'700 tonnes par an.

2. *Quelle quantité de déchets provenant hors de Suisse est incinérée à Tridel ?*

La quantité importée moyenne a été de 8'500 tonnes sur 11 ans, avec un pic de 29'000 tonnes en 2009 (contrat ferroviaire avec l'Autriche -20'000 t- et importation du nord de l'Italie et du sud de l'Allemagne). En moyenne, la quantité importée se situe à 5% de la capacité de l'usine.

3. *D'où viennent les déchets importés ?*

Les déchets importés sont de provenance de l'Allemagne du sud, de l'ouest de l'Autriche et du nord de l'Italie. Cette collaboration fait partie des transactions transfrontalières autorisées par la Confédération, les installations suisses prenant en charge les déchets des régions frontalières en raison de l'interdiction de mise en décharge dès 2006 en Allemagne ou en Autriche, ou de crises ponctuelles en Italie. Ces importations ont culminé à 417'000 tonnes en 2006 pour baisser progressivement à 219'000 tonnes en 2011.

4. *Quelle est la qualité des déchets importés, et comment est contrôlée l'absence de déchets spéciaux ?*

Il s'agit toujours de déchets des ménages ou de déchets industriels banals dont la composition est analogue (papiers, cartons souillés, bois usagés, plastiques non récupérables) et non pas de déchets spéciaux. Les déchets sont systématiquement déclarés par les autorités de contrôle des pays importateurs au moyen de formulaires contenant, outre les indications de provenance, les analyses des déchets. Les contrôles au départ sont corroborés par un contrôle à l'entrée de Tridel.

5. *Comment sont transportés les déchets importés ?*

Les déchets importés viennent en train dans le cas de contrats de longue durée comme celui cité avec l'Autriche, ou en camion de 40 tonnes (charge utile de 25 tonnes environ) dans le cadre de collaborations de courte durée ne permettant pas de mettre en place des transports ferroviaires, lourds à organiser et convenant à une longue durée.

6. *A quel prix l'incinération des déchets est-elle facturée aux pays étrangers, le transport est-il compris ?*

Le prix a été identique à celui payé par les vaudois durant les 5 premières années (CHF 145.- par tonne sans transport), le transport étant à la charge de l'exportateur, puis a baissé jusqu'à CHF 90.- par tonne progressivement jusqu'en 2016, toujours sans transport.

7. *Combien de mouvements journaliers de camions sont à imputer à l'exploitation de Tridel ?*

Les transports imputables à l'importation varient de 1 à 4.5 camions par jour. Les autres transports par camion s'élèvent en moyenne à 70 véhicules par jour.

8. *Quelles mesures sont prises pour augmenter l'utilisation du tunnel ?*

Les mesures consistent, comme dans le cas de la Côte vaudoise, récemment raccordée à l'usine, à mettre en place des interfaces ferroviaires supplémentaires comme celle située à Gland.

9. *Est-ce que les déchets résiduels (mâchefers) sont renvoyés dans les régions de provenance des déchets importés ?*

Au vu des faibles tonnages, correspondant à environ 2'800 tonnes de résidus par an (sur 40'000 tonnes au total), la mise en décharge s'effectue dans le canton dans les décharges contrôlées usuelles utilisées par Tridel.

10. *Que fait-on des filtres à dioxines lorsqu'il faut les renouveler ?*

La filtration des dioxines ne s'effectue pas au moyen de filtres amovibles mais par la réaction chimique se déroulant au niveau de l'installation fixe de réduction des oxydes d'azote, méthode agréée par l'OFEV, comme dans la plupart des usines suisses modernes.

11. *A-t-on contacté nos voisins, genevois et valaisans, pour analyser les synergies possibles ?*

La collaboration de planification et de gestion des déchets est en oeuvre depuis 1983 par l'intermédiaire de la Commission romande pour le traitement des déchets et s'effectue de manière permanente, avec le concours de l'OFEV. Elle permet en particulier d'utiliser les capacités en présence de la manière la plus économique en réduisant les impacts sur l'environnement.

12. *Existe-t-il une approche de collaboration avec les cimentiers ? si non pourquoi ?*

La collaboration avec les cimentiers est une tâche permanente de la Direction générale de l'environnement (DGE) dans le cadre du traitement des déchets spéciaux qui ne peuvent être traités à Tridel en raison de leurs caractéristiques (déchets liquides, composés organiques exigeant une température d'incinération très élevée par exemple).

13. *Vu les bénéfices de Tridel, entité entièrement en main publique, les vaudois ne payent-ils pas trop pour incinérer leurs déchets ?*

Tridel ne réalise aucun bénéfice qui ne soit utilisé pour la maintenance et les investissements nécessaires à l'installation. Le prix payé par les vaudois (environ CHF 145.- pour l'incinération et CHF 40.- pour le transport ferroviaire depuis les régions du canton) est parmi le plus bas de Suisse et témoigne d'une gestion rigoureuse de l'installation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 février 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean